



## ECOLE AMJ UTUROA

Les règles financières 2023-2024

Code établissement : 18608

Code gestionnaire : 12 389

Etablissement privé sous contrat, l'école AMJ d'UTUROA est soumise à contribution des familles pour les frais non couverts par les subventions publiques.

- 1) **La contribution des familles** : Pour ses constructions, l'entretien des bâtiments et ses équipements particuliers, l'établissement demande une participation aux familles : **10000 CFP / an en 10 mensualités de 1000 CFP**
- 2) **La cantine** : la restauration est assurée par du personnel payé par l'établissement. A ce titre, la prestation cantine est facturée **suivant un tarif de base de 500CFP** par repas. Toutefois, en fonction de votre situation, une aide peut être accordée par la CPS et par l'établissement.
  - Coût d'un repas pour les non-allocataires : **380 CFP (120 CFP de remise par l'établissement)**
  - Coût d'un repas pour les allocataires : **285 CFP** (prise en charge de **95 CFP / repas de la CPS + 120 CFP** par l'établissement)
  - Coût du repas pour le complément familial RGS, RSPF et RNS : **0 CFP (95CFP alloc CPS et 405 CFP prise en charge par la CPS.)**

**Le coût du repas est forfaitaire !** Tous les repas sont facturés ...un délai de carence de 2 jours est néanmoins appliqué sur présentation d'un certificat médical ...si votre enfant est absent 1 jour, ou 2 jours pas de remboursement ...s'il est absent 3 jours consécutifs, 1 seul repas sera déduit etc .... A noter que seuls les jours d'absences pour motif légitime valable sont pris en compte.

- **Lunch box** : moyennant **100 CFP par jour** pour la mise à disposition du service cantine (couvert, réfrigérateur et micro-onde)
- 3) **La cotisation A.P.E.L** : c'est **une cotisation par famille**, gérée par la F.A.P.E.L et par l'A.P.E. L de l'établissement pour la part qui lui revient.

**Cotisation A.P.E.L = 7000 CFP / an / Famille** payable en 10 mensualités de **700CFP**

Des enfants de la même famille au secondaire et au primaire dans n'importe quel établissement catholique de Polynésie= 1 seule cotisation A.P.E.L

- 4) **Le GOUTER** : le goûter est assuré par du personnel payé par l'établissement. A ce titre, la prestation du goûter est facturée **suivant un tarif de base de 100CFP** par goûter. Toutefois, en fonction de votre situation, une aide peut être accordée par la CPS et par l'établissement.
  - Coût du goûter en maternelle (5jrs /semaine) : **60 CFP (40 CFP / goûter remis sur le prix de base de 100 CFP par l'établissement) Le coût du goûter est forfaitaire.**
  - Coût du goûter pour le complément familial RGS : **0 CFP** (prise en charge de **100 CFP / goûter** par la CPS).

- 5) **La facturation** : elle est disponible sur le portail école directe et remise aux élèves pour les parents.

Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, une facture annuelle vous est remise. Afin de l'établir, l'établissement tient compte des droits des familles auprès du service des prestations familiales de la CPS.

Les droits dont vous disposez à ce titre font l'objet d'une communication régulière à nos services et d'une actualisation tout au long de l'année. Ainsi, dans l'hypothèse d'un changement de votre situation personnelle vis-à-vis de ces dispositifs, notre établissement pourra être amené à vous adresser une ou plusieurs factures de régularisation. Ces dernières ne dépendent pas d'une décision unilatérale de notre établissement, mais bien d'une décision prise par la CPS. Aussi, pour toute réclamation, nous vous prions de bien vouloir vous tourner vers ces organismes.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour toute précision.

**Les factures sont payables à l'école ou au Collège lycée. Si vous avez des difficultés momentanées pour régler vos factures, venez en parler à la direction. Un arrangement est toujours possible. Ne laissez pas votre facture augmenter démesurément. Gardez vos reçus ou factures acquittées. Un oubli ou une erreur est toujours possible. Les tarifs actuels sont ceux de 2023-2024 et pourront être revalorisés au mois d'avril 2024.**

La Directrice

Contact : (écolé tonoi) 87 311 182 - 40 600 610 [sececo@camju.ddec.pf](mailto:sececo@camju.ddec.pf)  
La direction : 40 600 611- 40 600 607 ou [direco@camju.ddec.pf](mailto:direco@camju.ddec.pf) ou [diretab@camju.ddec.pf](mailto:diretab@camju.ddec.pf)



**Numéro de compte : BT 12239 00010 10035601000 47 CAMICA-COLLEGE ECOLE AMJ UTUROA**